

**Mémoire présenté au**  
***Comité spécial sur la réforme électorale de la Chambre des communes***

**FAIR VOTE NOVA SCOTIA**  
Halifax, Nouvelle-Écosse

Andy Blair, président

Le 27 septembre 2016

Fair Vote Nova Scotia (FVNS) est une association populaire sans but lucratif de Néo-Écossais soucieux de l'état de notre démocratie. Nous sommes associés au Mouvement pour la représentation équitable au Canada. Bien que FVNS ne défende pas un système électoral particulier ou en fasse la promotion, nous appuyons les réformes qui assureront un vote équitable et efficace, amélioreront les résultats électoraux de sorte qu'ils reflètent de façon plus juste (et proportionnelle) le vote populaire à l'égard des partis, et transformeront les lois afin qu'elles reflètent mieux la société dans son ensemble.

Notre système électoral a une incidence notamment sur l'élection des parlements, la formation des administrations gouvernementales, la motivation des partis et députés à collaborer (ou non) et les enjeux qu'ils choisissent d'aborder. Ainsi, le système électoral a une réelle incidence sur la constitution des lois et des politiques – et sur les politiques elles-mêmes. De nombreux experts ont fait valoir ce point auprès de ce Comité.

L'importance du choix du système électoral va donc au-delà des enjeux évidents associés à la façon dont les représentants sont choisis. Le Canada n'a jamais vraiment choisi son système électoral; jusqu'à maintenant, le pays a plutôt accepté ce dont il a hérité. Le Canada utilise le système uninominal majoritaire à un tour, un système presque inchangé depuis la Confédération. Ce n'est qu'au cours des dernières décennies que ce système a été soumis à un examen méticuleux, et plus récemment encore qu'un certain nombre de mouvements civils à l'échelle du pays ont été créés pour en corriger les graves répercussions.

Cet éveil à la démocratie est généralisé. Certes, le système uninominal majoritaire à un tour paraît relativement simple et familier aux Canadiens. Or, le nombre impressionnant de commissions, de référendums provinciaux, de scrutins, d'assemblées de citoyens et d'études qui ont eu lieu depuis le début des années 1980 met en évidence le fait que les Canadiens sont conscients que quelque chose ne tourne pas rond. Autrement dit, le système électoral actuel ne répond plus à nos attentes et valeurs démocratiques modernes.

De nombreux problèmes associés au système uninominal majoritaire à un tour ont été présentés à ce Comité. FVNS reconnaît que les problèmes sont nombreux : l'instabilité découlant des fluctuations importantes sur le plan des politiques; les circonscriptions « forteresses » inattaquables; l'annulation de la moitié des votes dans l'élection d'un représentant choisi par les électeurs (appelés les « votes gaspillés »); l'inégalité des votes; le sentiment ressenti par de nombreux électeurs que leur vote ne compte pas; la sous-représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles au sein de nos organes législatifs; un climat politique partisan qui dissuade souvent la collaboration avec l'opposition; des élections dans le cadre desquelles le parti ayant obtenu le plus grand nombre de votes perd; et des distinctions régionales excessives qui créent des tensions dans un pays déjà régionalisé. Et il en existe encore de nombreux autres.

À la source de beaucoup de ces problèmes est la nature « tout au vainqueur » du système uninominal majoritaire à un tour. Une solution consiste à intégrer au système électoral un élément de proportionnalité assurant aux Canadiens un vote plus équitable et efficace. De nombreux témoins ont fait état, dans leurs présentations à ce Comité, des avantages d'un système de représentation plus proportionnel. FVNS seconde ces propos, mais nous ne les reproduisons pas en détail ici. FVNS prônerait tout système proportionnel raisonnable proposé qui assurerait un vote équitable et efficace, mais également le maintien de la représentation locale. Les Néo-Écossais préfèrent connaître les députés qui représentent leurs circonscriptions à Ottawa.

## Référendum

Certains ont avancé que le Canada a déjà tenu un référendum sur la modification du système électoral, soit l'élection fédérale de 2015. Toutefois, d'autres prétendent qu'une simple élection ne suffit pas : le gouvernement actuel n'a pas obtenu la majorité des voix et n'a donc pas le mandat de modifier le système électoral. Et ce, malgré le fait que le premier ministre ait fondé sa campagne sur la promesse que les élections de 2015 seraient les dernières à utiliser le système uninominal majoritaire à un tour. Or, il est impossible de gagner sur les deux tableaux : toute personne qui croit que le système actuel est légitime croira que le gouvernement a le mandat de modifier le système électoral. Si, par contre, on croit que le système actuel n'est pas légitime et qu'il n'y a donc aucun mandat pour le modifier, alors le gouvernement n'a manifestement pas le mandat de faire quoi que ce soit... et nous avons besoin d'un nouveau système qui confère une légitimité.

FVNS ne s'oppose pas à la tenue d'un référendum en soi, mais souligne que de nombreux défis y sont associés. Premièrement, les lois : les lois fédérales actuelles (p. ex. la *Loi référendaire* [1992]) devraient être modifiées pour permettre la tenue de référendums sur des questions autres que celles de nature constitutionnelle. Deuxièmement, le temps : il est peu probable que nous disposions de suffisamment de temps pour tenir un référendum avant les élections de 2019 si le gouvernement veut respecter sa promesse d'abandonner le système uninominal majoritaire à un tour. Troisièmement, la complexité : comme en témoigne le récent vote sur le « Brexit » au Royaume-Uni, un référendum n'est peut-être pas adapté aux décisions portant sur des enjeux complexes et nuancés. Or, la réforme du système électoral, dans un contexte où l'électorat ne connaît rien des systèmes autres que le système uninominal majoritaire à un tour, est certainement un enjeu complexe.

Quatrièmement, les précédents : par le passé, certaines provinces ont modifié leur système électoral sans avoir recours à un référendum, et il n'y a aucune obligation juridique de tenir un référendum.

Cela étant dit, FVNS ne s'oppose pas à la tenue d'un référendum sur un nouveau système électoral, mais il pourrait être nécessaire de prendre exemple sur la Nouvelle-Zélande et tenir un référendum après un cycle électoral effectué avec le nouveau système. Si les Canadiens n'aiment pas le nouveau système après l'avoir utilisé à quelques reprises, ils pourraient revenir au système uninominal majoritaire à un tour ou choisir autre chose.

### **Vote préférentiel**

FVNS est d'avis que le vote préférentiel est une méthode pouvant être utilisée dans de nombreux systèmes électoraux, qu'il s'agisse de systèmes « tout au vainqueur » ou de systèmes proportionnels. Cette méthode consiste à classer son choix sur le bulletin de vote en ordre de préférence. Nous ne nous opposons pas au vote préférentiel en soi. Cette méthode peut être efficace lorsqu'elle est utilisée avec le système électoral proportionnel.

Cependant, au Canada, le terme est utilisé par certains pour parler en réalité du « vote préférentiel avec scrutin uninominal », aussi appelé « vote transférable » dans les ouvrages universitaires. FVNS ne se prononce pas en faveur du vote transférable pour l'élection d'assemblées législatives.

Le vote transférable est un autre système « tout au vainqueur » qui présente bon nombre des lacunes du système uninominal majoritaire à un tour. Les électeurs ont un peu plus de voix sur le bulletin de vote; en effet, ils peuvent classer les candidats ou les partis en ordre de préférence, mais sans grand résultat. Si les électeurs soupçonnent que leur premier choix ne gagnera pas, ils tenteront d'influencer le résultat de leurs deuxième ou troisième choix, dans l'espoir qu'un candidat qu'ils aiment moins l'emporte sur un autre qu'ils méprisent réellement. Ainsi, le vote transférable encourage les électeurs à voter stratégiquement, mais, en pratique, les deuxième et troisième choix ont rarement un effet réel sur les résultats d'une élection (comme l'ont démontré les élections au Manitoba et en Alberta ainsi que les élections de la chambre basse australienne).

Avec le vote transférable, peu importe le candidat qui remporte les sièges, une grande partie de l'électorat n'obtient pas la représentation qu'il veut ou qu'il mérite : comme le système uninominal majoritaire à un tour, la moitié de tous les votes, sinon plus, ne permet pas d'élire le candidat inscrit comme premier choix. En outre, comme c'est également le cas avec le système uninominal majoritaire à un tour, on observe une sous-représentation des petits partis et des partis dont le soutien national est dispersé. Par ailleurs, les partis profitant d'un soutien concentré dans certaines régions obtiennent souvent plus de sièges qu'ils ne le méritent à la lumière du soutien populaire, plus encore qu'avec le système uninominal majoritaire à un tour. Bref, le vote transférable ne règle pas bon nombre des principaux problèmes que présente le système uninominal majoritaire à un tour, et, dans certains cas, donnerait des résultats encore moins proportionnels que ceux obtenus avec ce système.

Les Canadiens méritent la possibilité de créer un système électoral adapté au Canada qui limite le vote inefficace et reflète ce qu'ils sont et comment ils ont voté. Il ne servirait à rien au Comité spécial d'investir temps et argent à examiner la réforme du système électoral, à écouter les divers témoins et à se déplacer d'un océan à l'autre pour uniquement apporter des changements superficiels à notre système électoral... comme faire une transition insignifiante vers le vote préférentiel sans y ajouter un élément de proportionnalité.

### **Recommandation**

Fair Vote Nova Scotia recommande l'adoption d'un système électoral comportant un degré considérable de proportionnalité qui reflète fidèlement le vote pour le parti populaire à la Chambre des communes. Cette mesure améliorera directement l'équité et l'efficacité des votes ainsi que la légitimité des résultats. En outre, une telle mesure augmentera la mobilisation et la confiance des électeurs en limitant les « votes gaspillés », en faisant en sorte qu'à long terme, les décisions prises par le Parlement soient davantage une expression de la volonté de la majorité, et en améliorant la représentation de la composition de la société canadienne au Parlement. Il n'y a pas de raison pour qu'un système proportionnel élaboré au Canada ne puisse pas réaliser cet objectif tout en préservant l'intégrité du système et en offrant une responsabilisation et une forte représentation locale.

### **Une occasion historique**

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, nous avons l'occasion d'instaurer une représentation équitable pour tous les électeurs aux termes d'un système électoral véritablement juste. Oublions les slogans électoraux. Les travaux réalisés en matière de réforme électorale dans la session parlementaire en cours détermineront une fois pour toutes si le gouvernement soutient réellement le « vrai changement ». Il appartient à ce Comité, au gouvernement et à tous les députés du Parlement de saisir cette occasion unique d'apporter un vrai changement qui renforcera le cœur de notre démocratie représentative.